

**Concentration des eaux
usées de la Mère
et de la Sorge**

**Entretien des collecteurs
de concentration**

BUDGET

2027

**Communes de
Chavannes-près-Renens,
Crissier, Ecublens,
Renens et Saint-Sulpice**

28.08.2026

Comptes MCH2	Désignation	Budget 2027	Commentaires	Budget 2026	Comptes MCH1	Désignation	Comptes 2025*
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
72	Traitement des eaux usées			-			
7200	Traitement des eaux usées			-	10	Autorités	
72000	Traitement des eaux usées, commission intercommunale	- 10'500	Ce groupe de comptes enregistre les jetons de présence et indemnités des membres de la commission de l'Entente.	- 10'000	100	Autorités	- 5'742
72000.3199.00	Autres charges d'exploitation	- 2'000	Frais de fin de l'entente & divers	- 1'500	100.3199	Frais divers	-
72000.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 8'500		- 8'500	100.3185	Autorités, autres rémunérations	- 5'742
72001	Traitement des eaux usées, administration	- 6'400		- 6'400	111	Administration	- 6'513
72001.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	- 1'800	Honoraires fiduciaire et frais divers	- 1'800	111.3199	Honoraires fiduciaire et frais divers	- 2'213
72001.3137.00	Impôt, taxes et émoluments	- 200		- 200			-
72001.3420.00	Acquisition et administration de capital	- 100		- 100			-
72001.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 4'300	Participation pour frais d'administration	- 4'300	111.3526	Participation pour frais d'administration	- 4'300
72002	Traitement des eaux usées, ouvrages d'épuration	- 161'100		- 158'600	460	Ouvrages d'épuration	- 155'211
72002.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - énergie éclairage voûtage			-	460.3120	Energie éclairage voûtage	- 119
72002.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	- 37'000	Prestations fournies par le bureau d'ingénieurs civils chargé de la surveillance et de la maintenance des différents ouvrages	- 37'000	460.3185	Honoraires pour surveillance des ouvrages et expertises	- 29'112
72002.3134.00	Primes d'assurances choses	- 1'400	Prime annuelle d'assurance responsabilité civile : Fr. 550.- Prime annuelle (Fr. 850.-) liée à un contrat d'assurance couvrant les dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage située dans le voûtage de la Mèbre. La participation de SIE SA (50%) figure à la rubrique budgétaire 72002.4260.00.	- 1'400	460.3186	Assurances de choses	- 1'381
72002.3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil	- 47'000	Enveloppe budgétaire pour l'entretien courant des collecteurs : Fr. 25'000.- Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 20'000.- Curage des déversoirs : Fr. 2'000.-	- 47'000	460.3144	Entretien des canalisations	- 40'841
72002.3510.00	Attributions aux financements spéciaux - fonds de rénovation des ouvrages	- 76'100		- 73'600	460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages	- 84'462
72002.4260.00	Remboursements et participations de tiers	400	Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant les dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage située dans le voûtage de la Mèbre (voir remarque poste 72002.3134.00).	400	460.4360	Remboursements de tiers	703

72003	Traitement des eaux usées, participation des communes d'amont		178'000	175'000	461	Participation des communes d'amont	167'466
72003.4612.00	Dédommagements des communes - taxes de transit	178'000	Taxes de transit perçues auprès des communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Lausanne/Vernand, Jouxten-Mézery, Bussigny et Villars-Ste-Croix) estimé à 10.1208783 cts par m3 d'eau de consommation.	175'000	461.4526	Communes d'amont, taxes de transit	167'466
72004	Traitement des eaux usées, Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)		-	462	Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)		-
72004.4612.00	Commune de Chavannes-près-Renens	5.10%	Le calcul des participations des communes aux charges de l'Entente est basé sur la convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'Entente durant l'année 2015.	4.91%	462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens	-
72004.4612.01	Commune de Crissier	50.68%		49.61%	462.4526.02	Commune de Crissier	-
72004.4612.02	Commune d'Ecublens	16.35%		15.45%	462.4526.03	Commune d'Ecublens	-
72004.4612.03	Commune de Renens	27.67%	Clé de répartition 2027 calculée sur la consommation 2025.	29.80%	462.4526.04	Commune de Renens	-
72004.4612.04	Commune de Saint-Sulpice	0.20%	Pas de participation des communes étant donné que les revenus sont assez importants pour couvrir les charges de fonctionnement.	0.23%	462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice	-

*La comparaison avec la colonne «Compte 2025» n'est pas toujours pertinente, car le passage au nouveau plan comptable MCH2 a modifié la structure et le découpage des comptes, ce qui peut entraîner des différences qui ne reflètent pas une évolution réelle mais simplement un changement de classification.